

## 1.- OUVERTURE

### *Note au lecteur*

- *La mairesse ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter mais n'est pas tenue de le faire; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q. c. E-2.2). Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution tient compte de ces paramètres. Une mention spéciale sera donc ajoutée pour signaler l'expression du vote de la mairesse ou du président de la séance, le cas échéant.*
- *Le présent procès-verbal reflète les décisions administratives adoptées par le conseil municipal de la Ville de Sainte-Thérèse lors de la séance publique dont la date est dévoilée au début dudit procès-verbal. Le lecteur doit toutefois être avisé qu'en vertu des dispositions contenues à la Loi sur les Cités et villes, ce procès-verbal doit faire l'objet d'une approbation finale, laquelle est délivrée par décision du conseil municipal, lors de sa séance suivante.*

*Jean-Luc Berthiaume  
Greffier du conseil municipal*

### **RÉSOLUTION 2011-537**

Sur proposition de Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge appuyée par Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle, il est résolu:

- **QUE** l'ordre du jour de la présente séance tel que rédigé sur les copies remises aux membres du conseil soit et est adopté en ajoutant l'item 12.1 (Indexation 2012 - rémunération du personnel cadre) et en retirant l'item 3.4 (Adoption du projet de règlement 1206-5 N.S. - tarifs en urbanisme).

*Adoptée à l'unanimité.*

### **RÉSOLUTION 2011-538**

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Louis Lauzon appuyée par Monsieur le Conseiller Normand Toupin, il est résolu:

- **QUE** le procès-verbal de la séance du 7 novembre 2011 tel que rédigé sur les copies remises aux membres du conseil le 14 novembre 2011 soit et est approuvé.

*Adoptée à l'unanimité.*

Adoption de  
l'ordre du jour

Approbation  
du procès-  
verbal du  
7 novembre  
2011

INITIALES DU MAIRE


INITIALES DU GREFFIER

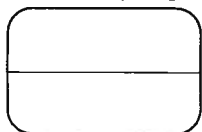
Adoption des  
procès-verbaux  
de la  
Commission  
consultative  
d'urbanisme  
en date du  
14 novembre  
2011

**RÉSOLUTION 2011-539**

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Luc Vézina appuyée par  
Monsieur le Conseiller Patrick Morin, il est résolu:

- **QUE** les recommandations apparaissant aux procès-verbaux de la Commission consultative d'urbanisme en date du 14 novembre 2011 (complétée le 28 novembre 2011) soient et sont adoptées.

*Adoptée à l'unanimité.*



## 2.- PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (30 MINUTES)

### *Note du greffier*

*Les textes exposés à la section "PÉRIODE DE QUESTIONS" ci-après résument succinctement les propos énoncés par les personnes ayant adressé une question au conseil municipal. Le libellé présenté peut ainsi être dissemblable du vocabulaire utilisé.*

*Jean-Luc Berthiaume  
Greffier du conseil municipal*

M. André Brunelle,  
39, rue Des Chênes

- : - Apprécierait que des micros soient ajoutés pour les questions du public aux séances du conseil municipal, difficilement audibles à partir de la captation reproduite sur le site internet municipal.
- Existe-t-il une réglementation qui gère les règles à respecter pour l'établissement des cases de stationnement privées, réservées aux personnes à mobilité réduite?

M. Jocelyn Bernier,  
6, rue des Cèdres

- : Dépôt et lecture d'une lettre (adressée à la mairesse) identifiant quatre questions relatives à la dette de la Ville de Sainte-Thérèse et au montant des amendes perçues lors des 10 dernières années.

M. Germain Gobeil,  
9, rue Deschambault

- : - Comment justifiez-vous le coût que vous exigez pour traiter une demande de dérogations mineures?
- À l'image de la Ville de Saint-Jérôme, pourquoi ne pas accorder une amnistie générale à toutes les situations dérogoatoires?

M. François Danis,  
20, rue du Manteht

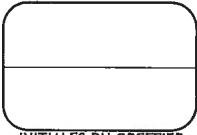
- : J'aimerais savoir si le conseil municipal va de l'avant avec le deuxième plan du projet immobilier du site de *Tapis Élite*?

M. Carlo Delli Fraine,  
2-4, rue Turgeon

- : - Une clôture a été installée sur le terrain vacant, voisin de mon immeuble commercial. Cette dernière a-t-elle été implantée suite à une demande de permis?
- Est-elle conforme à l'article 24 du règlement sur les PIIA?

M. David Delli Fraine,  
2-4, rue Turgeon

- : Il souhaite que la clôture implantée sur le terrain privé adjacent à leur immeuble commercial soit retirée.



M. Christian Charron,  
2, rue Émilien-Frenette

- : - Puis-je donner mon opinion sur le projet d'investissement de M. Delli Fraine? À son tour, il fait lecture de l'article 24 du règlement sur les PIIA.
- Avez-vous identifié l'existence d'un droit de passage sur ce terrain vacant (ancien magasin *Yellow*)?
- Est-ce que cette clôture améliore le bâti du centre-ville?
- A-t-on le droit de faire ce que l'on veut sur un terrain privé à Sainte-Thérèse?

M. Carl Contant,  
1, Québec

- : Avec combien de firmes d'architectes la Ville de Sainte-Thérèse fait-elle des affaires?

Mme Ursula Éthier  
OMH, rue Bélanger

- : - Des gens de la Ville de Sainte-Thérèse sont venus prendre des photos de mon logement.
- Elle déclare se sentir persécutée par l'OMH.
- Elle souhaite déposer une plainte contre les employés de la Ville qui ont réalisé cette visite.

M. André Peters,  
958, rue Paul-Sicotte

- : - De quoi se compose l'enveloppe budgétaire de 300 000 \$ accordée à la revitalisation du centre-ville?
- Quel a été le coût total des décorations de Noël au centre-ville?

Mme Brégide Dubois,  
5, rue Charlebois

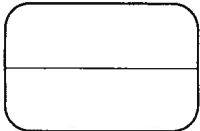
- : - Félicite le conseil municipal pour le travail engagé dans la première phase de la revitalisation du centre-ville.
- À quand la deuxième phase?
- Elle critique l'attitude et les commentaires de certaines personnes assistant à la séance publique.

M. Guy Thomas,  
80, rue A.-Guindon

- : - Remercie la Ville de Sainte-Thérèse pour son implication dans l'organisation du projet "*Le Grand Sapin*", et ce, au nom des 80 associations liées au projet.
- La Ville entend-t-elle en faire une tradition?

M. Réal Audette,  
916, rue Hardy

- : Adresse des félicitations au conseil municipal pour les décorations de Noël implantées au centre-ville.



### 3.- RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

#### RÉSOLUTION 2011-540

ATTENDU la dispense de lecture du règlement, sur proposition de Monsieur le Conseiller Patrick Morin appuyée par Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau, il est résolu:

- QUE le règlement 922-70 N.S. ayant pour objet d'amender le règlement 922 N.S. sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin de modifier le plan zonage des typologies de stationnement situées dans le parc de stationnement de l'hôtel de ville, afin d'introduire une nouvelle grille tarifaire pour la vente de vignettes annuelles de stationnement au Village et de décréter la création d'un stationnement public municipal à la bibliothèque et d'y fixer les modalités d'application, soit et est adopté.

*Adoptée à l'unanimité.*

#### RÉSOLUTION 2011-541

ATTENDU l'adoption du règlement numéro 922-70 N.S. ayant pour objet d'amender le règlement numéro 922 N.S. concernant la circulation et la sécurité publique afin de décréter la création d'un stationnement public municipal à la bibliothèque de Sainte-Thérèse et d'y fixer ses modalités d'opération;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions contenues à l'article 5.2 dudit règlement, le conseil municipal peut, par résolution, fixer certains paramètres.

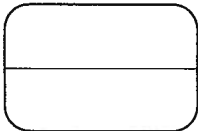
EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur le Conseiller Patrick Morin appuyée par Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle, il est résolu:

- QUE le conseil municipal détermine, conformément à l'article 5.2 du règlement numéro 922-70 N.S.:
  - la zone de stationnement à durée déterminée retient une limite de 150 minutes;
  - deux cases pour le stationnement des personnes à mobilité réduite sont établies.

*Adoptée à l'unanimité.*

Adoption du règlement 922-70 N.S. - tarification vignette, stationnement à l'hôtel de ville et création d'un stationnement public à la bibliothèque

Application de l'article 5.2 du règlement 922-70 N.S. fixant un stationnement public à la bibliothèque



Avis de  
présentation -  
réglementation  
1030-30 N.S. -  
modifications  
diverses aux  
tarifs

### **AVIS DE PRÉSENTATION 2011-542**

Madame la Conseillère Denise Perreault Thériège donne avis qu'il présentera, ou qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, ordinaire ou extraordinaire, un règlement ayant pour objet d'amender le règlement cadre sur la tarification numéro 1030 N.S. afin de modifier divers tarifs relatifs aux activités sportives et communautaires.

Une dispense de lecture est accordée à ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

(Projet de règlement numéro 1030-30 N.S.)

### **AVIS DE PRÉSENTATION 2011-543**

Avis de  
présentation -  
réglementation  
1206-5 N.S. sur  
les tarifs en  
urbanisme

Monsieur le Conseiller Luc Vézina donne avis qu'il présentera, ou qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, ordinaire ou extraordinaire, un règlement ayant pour objet d'amender le règlement concernant l'administration des règlements d'urbanisme portant le numéro 1206 N.S. ayant pour effet de changer la réglementation en :

- modifiant les articles 98 et 101 du chapitre 7 (*Tarifification*) de manière à modifier le coût de certains types de permis et certificats;
- modifiant l'article 107 (*Amende générale*) du chapitre 8 (*Contravention, infraction, recours et poursuite*) de manière à modifier le coût de certaines amendes.

Une dispense de lecture est accordée à ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

(Projet de règlement numéro 1206-5 N.S.)

### **AVIS DE PRÉSENTATION 2011-544**

Avis de  
présentation -  
règlement  
1237 N.S. -  
taux variés de  
taxation 2012

Monsieur le Conseiller Normand Toupin donne avis qu'il présentera, ou qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, ordinaire ou extraordinaire, un règlement ayant pour objet de décréter l'imposition d'une variété de taux de taxation et de compensations pour l'exercice financier 2012 sur le territoire de la ville de Sainte-Thérèse.

(Projet de règlement numéro 1237 N.S.)



Contrat  
2008-56-2 -  
contrat  
d'assurance  
collective -  
reconduction  
pour  
l'année 2012

#### 4.- ADJUDICATION CONTRACTUELLE

##### RÉSOLUTION 2011-545

**ATTENDU** la résolution 2008-592 adoptée le 3 novembre 2008 par laquelle les contrats d'assurance collective étaient octroyés à *Desjardins Sécurité financière et Industrielle Alliance Pacifique* (pour le volet protection mort accidentelle et mutilation), pour une période de vingt-quatre mois débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

**CONSIDÉRANT** le mandat confié au *Groupe financier AGA inc.* afin d'agir à titre de consultant dans le dossier des assurances collectives dans le cadre du regroupement d'achat en assurance collective pour Blainville, Bois-des-Filion, Sainte-Anne-des-Plaines et Sainte-Thérèse.

**CONSIDÉRANT** la recommandation de renouvellement du *Groupe financier AGA inc.* dans son rapport du 28 novembre 2011.

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Patrick Morin appuyée par Monsieur le Conseiller Louis Lauzon, il est résolu:

- **QUE** les conditions de renouvellement édictées par *Desjardins Sécurité financière et l'Industrielle Alliance Pacifique* dans le rapport du 28 novembre 2011, soient et sont acceptées et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 jusqu'au 31 décembre 2012.
- **QUE** le trésorier soit autorisé à approprier cette dépense au poste budgétaire 02-180-00-269 du budget des activités financières 2012.

(Contrat d'ouvrage 2008-56-2)

*Adoptée à l'unanimité.*

##### RÉSOLUTION 2011-546

**ATTENDU** la résolution numéro 2009-596 adoptée le 7 décembre 2009 par laquelle le conseil municipal octroyait le contrat d'ouvrage 2009-44 concernant les travaux de surveillance et de contrôle de l'hôtel de ville à la compagnie " *Sécurité des Deux-Rives ltée* ".

**ATTENDU QU'EN** vertu de l'article 3 du cahier des charges du contrat 2009-44, il est possible de se prévaloir d'une option de renouvellement pour l'année 2012;

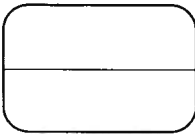
**ATTENDU** la recommandation favorable du directeur du Service des parcs et bâtiments à cet effet datée du 16 novembre 2011.

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur le Conseiller Louis Lauzon appuyée par Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge, il est résolu:

- **QUE** l'option de renouvellement pour l'année 2012 au tarif horaire de 19,93 \$/h, soit une augmentation de 0,53 \$/h, de la compagnie " *Sécurité des Deux-Rives ltée* ", 28, chemin de la Côte Saint-Louis, bureau 110, Blainville (Québec) J7C 1B8, pour les travaux de surveillance et de contrôle à l'hôtel de ville pour l'année 2012, selon le contrat d'ouvrage 2009-44-2, soit et est acceptée par le conseil municipal.
- **QUE** le trésorier soit et est autorisé à approprier cette dépense au poste budgétaire 02-199-00-492 du budget des activités financières 2012.

*Adoptée à l'unanimité.*

Contrat  
2009-44 -  
surveillance et  
contrôle à  
l'hôtel de ville -  
reconduction



Contrat  
2009-45 -  
surveillance à  
la Maison de  
l'Emploi -  
reconduction

### RÉSOLUTION 2011-547

**ATTENDU** la résolution numéro 2009-597 adoptée le 7 décembre 2009 par laquelle le conseil municipal octroyait le contrat d'ouvrage 2009-45 concernant les travaux de surveillance et de contrôle à la Maison de l'emploi et du développement humain, à la compagnie " *Sécurité des Deux-Rives ltée* ".

**ATTENDU QU'EN** vertu de l'article 3 du cahier des charges du contrat 2009-45, il est possible de se prévaloir d'une option de renouvellement pour l'année 2012;

**ATTENDU** la recommandation favorable du directeur du Service des parcs et bâtiments à cet effet datée du 16 novembre 2011.

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur le Conseiller Louis Lauzon appuyée par Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge, il est résolu:

- **QUE** l'option de renouvellement pour l'année 2012 au tarif horaire de 19,93 \$/h, soit une augmentation de 0,53 \$/h, de la compagnie " *Sécurité des Deux-Rives ltée* ", 28, chemin de la Côte Saint-Louis, bureau 110, Blainville (Québec) J7C 1B8, pour les travaux de surveillance et de contrôle à la Maison de l'emploi et du développement humain pour l'année 2012, selon le contrat d'ouvrage 2009-45-2, soit et est acceptée par le conseil municipal.
- **QUE** le trésorier soit et est autorisé à approprier cette dépense au poste budgétaire 02-195-00-492 du budget des activités financières 2012.

*Adoptée à l'unanimité.*

### RÉSOLUTION 2011-548

Contrat  
2010-56 -  
entretien  
ménager à la  
Maison de  
l'Emploi -  
prolongation

**ATTENDU QUE** le contrat 2010-56 concernant les travaux d'entretien ménager à la Maison de l'Emploi et du Développement humain prendra fin le 31 décembre 2011;

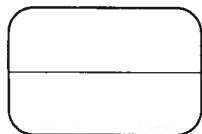
**ATTENDU QUE** des travaux de réaménagement seront exécutés à la Maison de l'Emploi suite au départ imminent d'un des locataires;

**ATTENDU** la recommandation du directeur du Service des parcs et bâtiments datée du 23 novembre 2011 à l'effet de prolonger ledit contrat pour une période de trois mois.

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur le Conseiller Luc Vézina appuyée par Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle, il est résolu:

- **QUE** le contrat 2010-56 accordé à la compagnie " *Services d'entretien Optimum inc.* ", 17 760, rue Charles, Mirabel (Québec) J7J 1L8, en vertu de la résolution 2010-610, soit et est prolongé pour une période de trois mois, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 mars 2012.
- Le prix mensuel du contrat est fixé au montant de 5 791,18 \$ (taxes incluses), représentant une dépense totale, pour les trois mois de prolongation, de l'ordre de 17 373,55 \$ (taxes incluses).
- **QUE** le trésorier soit et est autorisé à affecter cette dépense au poste budgétaire 02-195-00-495 du budget des activités financières 2012.

*Adoptée à l'unanimité.*



Contrat  
2011-21 -  
aménagement  
de la Maison du  
citoyen - avis  
de changement  
numéro 3

### RÉSOLUTION 2011-549

**ATTENDU** l'adoption de la résolution 2011-260 par laquelle le conseil municipal accordait à la compagnie " *Berloy Construction inc.* " le contrat 2011-21 relatif aux travaux d'aménagements intérieurs de la Maison du citoyen;

**ATTENDU** la recommandation du directeur général adjoint, division Services techniques, datée du 28 novembre 2011 concernant l'avis de changement numéro 3.

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur le Conseiller Luc Vézina appuyée par Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge, il est résolu:

- **QUE** l'ordre de changement numéro 3 tel que décrit ci-après, soit et est accepté par le conseil municipal :

Numéro	Titre	Montant
AC-A01	Conservation de la salle des serveurs	(664,18) \$
AC-A03	Ajouts et retraits de travaux de systèmes intérieurs	2 802,14 \$
AC-A15	Remplacement de plinthe de 100 mm par 105 mm	529,07 \$
AC-A09	Remplacement suspension de plafond	2 441,10 \$
AC-A11	Obturation de l'ouverture du mur extérieur	1 314,92 \$
AC-E02	Travaux relatifs au changement d'architecture AC-A01	1 906,29 \$
AC-V01	Modification de la distribution suite aux réaménagements	2 433,71 \$
AC-V02	Modifications mécaniques	3 961,86 \$
AC-V03	Modifications mécaniques	0,00 \$
AC-V04	Ajout d'un retour d'air dans une cloison du local 106	5 538,48 \$
AC-V05	Balancement additionnel local 103	565,98 \$
	<b>TOTAL :</b>	<b>20 829,37 \$</b> (taxes incluses)

- **D'autoriser** un dépassement des coûts de l'ordre de 20 829,37 \$ (taxes incluses) dans le cadre du contrat 2011-21 (travaux d'aménagement intérieur à la Maison du citoyen.
- **QUE** le trésorier soit et est autorisé à affecter cette dépense à même l'excédent de fonctionnement non affecté.

*Adoptée à l'unanimité.*



Contrat  
2011-43 - sous-  
traitance du  
volet recyclage

### RÉSOLUTION 2011-550

**ATTENDU QU'**un appel d'offres portant le numéro 2011-43 afin d'obtenir des soumissions pour le contrat de collecte, de transport et de disposition des matières résiduelles a été adjugé à la firme " *Entreprise Sanitaire F.A. Itée* " par la résolution 2011-395;

**ATTENDU QUE** l'entrepreneur adjudicataire adressait à la Ville de Sainte-Thérèse, le 21 novembre 2011, une demande afin d'être autorisé à sous-traiter le volet de la collecte et du transport des matières recyclables;

**CONSIDÉRANT QU'EN** vertu de l'article 22.3 du cahier des charges supportant l'appel d'offres, l'adjudicataire peut, sur autorisation écrite de la Ville, confier en sous-traitance une partie de son contrat.

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau appuyée par Monsieur le Conseiller Normand Toupin, il est résolu:

- **QUE** le conseil municipal autorise l'*Entreprise Sanitaire F.A. Itée*, 4799, rue Bernard-Lefebvre, Laval (Québec) H7C 0A5, à confier en sous-traitance le volet collecte et transport des matières recyclables du contrat 2011-43 à la compagnie " *RCI Environnement inc.* ", 9501, boul. Ray Lawson, Anjou (Québec) H1J 1L4.
- **QUE** le conseil municipal réitère à l'adjudicataire initial, " *Entreprise Sanitaire F.A. Itée* ", qu'il demeure entièrement responsable de la gestion et de l'exécution dudit contrat 2011-43, le lien contractuel avec la Ville demeurant le même que lors de l'adjudication.

*Adoptée à l'unanimité.*

### RÉSOLUTION 2011-551

**ATTENDU QUE** suite à un appel d'offres sur invitation pour des services professionnels d'architecture pour la préparation des plans et devis, ainsi que la surveillance dans le cadre des travaux de réaménagement de l'ancienne salle de pompage haute pression de la station de purification de l'eau, la Ville a reçu deux (2) soumissions;

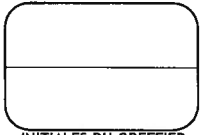
**ATTENDU QUE** reçue et trouvée conforme, la soumission de " *DKA Architectes* " a été recommandée pour acceptation.

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur le Conseiller Luc Vézina appuyée par Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle, il est résolu:

- **QUE** la soumission de " *DKA Architectes* " 4985, rue Ambroise-Lafortune, studio 200, Boisbriand (Québec) J7H 0A4, présentée le 23 novembre 2011, au montant de 8 000 \$ (taxes en sus) pour des services professionnels d'architecture pour la préparation des plans et devis, ainsi que la surveillance dans le cadre des travaux de réaménagement de l'ancienne salle de pompage haute pression de la station de purification de l'eau, selon le contrat d'ouvrage 2011-58 soit et est acceptée par le conseil municipal, ayant obtenu le plus haut pointage soit, 172.5 points.
- **QUE** le trésorier soit et est autorisé à affecter cette dépense au règlement 1223 N.S.

*Adoptée à l'unanimité.*

Adjudication  
du contrat  
2011-58 -  
services  
professionnels  
en architec-  
ture - réaména-  
gement de  
l'ancienne salle  
de pompage



Contrat  
2011-61 -  
achat de deux  
tracteurs sur  
chenillettes -  
arrêt de  
l'appel d'offres

### **RÉSOLUTION 2011-552**

**ATTENDU QUE** les services administratifs de la Ville de Sainte-Thérèse plaçaient, sur le babillard électronique d'affichage, un appel d'offres public aux fins de recevoir des propositions d'achat pour deux tracteurs sur chenillettes pour le Service des travaux publics;

**ATTENDU QU'**il est de l'opinion des services municipaux concernés par cet achat de revoir les paramètres établissant les balises de cet appel d'offres.

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur le Conseiller Louis Lauzon appuyée par Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle, il est résolu:

- **D'AUTORISER** l'arrêt de l'appel d'offres 2011-61 (achat de deux tracteurs sur chenillettes) introduit par l'addenda numéro 2 daté du mercredi 16 novembre 2011 et diffusé en cette même date sur le babillard électronique d'affichage SÉAO.

*Adoptée à l'unanimité.*

### **RÉSOLUTION 2011-553**

**ATTENDU QUE** suite à un appel d'offres sur invitation pour la réparation du dégrilleur à la station de purification de l'eau, la Ville a reçu une (1) seule soumission;

**ATTENDU QUE** reçue et trouvée conforme, la soumission de " *MP Eco inc.* " a été recommandée pour acceptation.

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur le Conseiller Patrick Morin appuyée par Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau, il est résolu:

- **QUE** la soumission de " *MP Eco inc.* ", 1080, rue Galt Est, Sherbrooke (Québec) J1G 1Y5, datée du 9 novembre 2011, au montant de 72 799,21 \$ (taxes incluses) pour la réparation du dégrilleur à la station de purification de l'eau, selon le contrat d'ouvrage 2011-64, soit et est acceptée par le conseil municipal.
- **QUE** le trésorier soit et est autorisé à affecter cette dépense au règlement 1223 N.S.

*Adoptée à l'unanimité.*

Adjudication  
du contrat  
2011-64 -  
réparation  
d'un dégrilleur



Contrat  
2011-65 -  
transport du  
Club-école de  
glisse Snowpy -  
rejet des  
soumissions

Adjudication  
du contrat  
2011-66 -  
entretien  
ménager aux  
ateliers  
municipaux

### RÉSOLUTION 2011-554

ATTENDU QU'une erreur s'est glissée à même l'identification de la date d'ouverture des soumissions dans le cadre de l'appel d'offres 2011-65.

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Louis Lauzon appuyée par Monsieur le Conseiller Patrick Morin, il est résolu:

- QUE les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation 2011-65 (transport du Club-école de glisse Snowpy) soient et sont rejetées à toutes fins que de droit.

*Adoptée à l'unanimité.*

### RÉSOLUTION 2011-555

ATTENDU QUE suite à un appel d'offres sur invitation pour la réalisation des travaux d'entretien ménager aux ateliers municipaux, la Ville a reçu trois (3) soumissions;

ATTENDU QUE reçue et trouvée conforme, la soumission de " *Entretien ménager Vital enr.* " a été recommandée pour acceptation.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau appuyée par Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle, il est résolu:

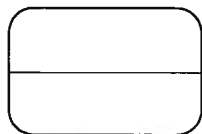
- QUE la soumission de " *Entretien ménager Vital enr.* ", 33, rue Jean-Marc-Dansro, Blainville (Québec) J7C 4M3, en date du 18 novembre 2011 au montant de 28 424,29 \$ (taxes incluses), pour la réalisation des travaux quotidiens d'entretien ménager aux ateliers municipaux, selon le contrat numéro 2011-66, soit et est acceptée par le conseil municipal.

- QU'EN sus, les prix unitaires suivants, excluant les taxes, s'appliquent pour la réalisation de travaux occasionnels :

• lavage des murs et cloisons finis au plâtre, feuilles de gypse, métal, bois	: 250 \$
• polissage des planchers	: 150 \$
• lavage en profondeur et polissage des planchers	: 1 500 \$
• décapage en profondeur, cirage et polissage des planchers	: 1 850 \$
• nettoyage des rideaux et lattes métalliques ou autre et extincteurs d'incendie	: 150 \$
• lavage des bureaux, tables de salles de conférence, classeurs, casiers, étagères et vestiaires	: 200 \$
• lavage des vitres et des fenêtres (intérieur et extérieur)	: 325 \$
• nettoyage à l'aspirateur des plafonds en carreaux acoustiques et en métal fini émaillé ainsi que les grilles et diffuseurs de ventilation	: 160 \$

- QUE le trésorier soit et est autorisé à approprier cette dépense à même le poste 02-399-00-495 du budget des activités financières 2012.

*Adoptée à l'unanimité.*



Adjudication  
du contrat  
2011-67 -  
entretien  
ménager à la  
bibliothèque  
municipale

### RÉSOLUTION 2011-556

**ATTENDU QUE** suite à un appel d'offres sur invitation pour la réalisation des travaux d'entretien ménager à la bibliothèque, la Ville a reçu trois (3) soumissions;

**ATTENDU QUE** reçue et trouvée conforme, la soumission de " *Pla-Net inc.* " a été recommandée pour acceptation.

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur le Conseiller Patrick Morin appuyée par Monsieur le Conseiller Normand Toupin, il est résolu:

- **QUE** la soumission de " *Pla-Net inc.* ", 1150, rue Delacroix, Boisbriand (Québec) J7G 3E2, en date du 23 novembre 2011 au montant de 71 698,70 \$ (taxes incluses), pour la réalisation des travaux quotidiens d'entretien ménager à la bibliothèque municipale, selon le contrat numéro 2011-67, soit et est acceptée par le conseil municipal.
- **QU'EN** sus, les prix unitaires suivants, excluant les taxes, s'appliquent pour la réalisation de travaux occasionnels :
 

• lavage en profondeur et polissage des planchers de tuile (prix global)	: 70 \$
• décapage en profondeur, cirage des planchers de tuile (prix global)	: 350 \$
• polissage des planchers de Marmoleum® (prix global)	: 275 \$
• nettoyage des tapis	: 1 450 \$
• lavage des vitres et des fenêtres à intérieur/extérieur (prix global)	: 800 \$
• lavage des vitres et des fenêtres des puits de lumière	: 700 \$
• lavage des vitres, des fenêtres des salles de travail et de l'atrium	: 300 \$
• époussetage de la surface d'exposition de l'atrium	: 75 \$
• époussetage des tablettes des rayons	: 160 \$
- **QUE** le trésorier soit et est autorisé à approprier cette dépense à même le poste 02-770-00-495 du budget des activités financières 2012.

*Adoptée à l'unanimité.*

### RÉSOLUTION 2011-557

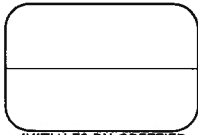
**ATTENDU QUE** suite à un appel d'offres sur invitation pour la réalisation des travaux d'entretien ménager à l'hôtel de ville, la Ville a reçu trois (3) soumissions;

**ATTENDU QUE** reçue et trouvée conforme, la soumission de " *Entretien ménager Vital enr.* " a été recommandée pour acceptation.

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle appuyée par Monsieur le Conseiller Luc Vézina, il est résolu:

- **QUE** la soumission de " *Entretien ménager Vital enr.* ", 33, rue Jean-Marc-Dansro, Blainville (Québec) J7C 4M3, en date du 18 novembre 2011 au montant de 49 272,56 \$ (taxes incluses), pour la réalisation des travaux d'entretien ménager et de nettoyage à l'hôtel de ville, selon le contrat numéro 2011-68, soit et est acceptée par le conseil municipal.

Adjudication  
du contrat  
2011-68 -  
entretien  
ménager à  
l'hôtel de ville



### RÉSOLUTION 2011-557 (suite)

- **QU'EN** sus, les prix unitaires suivants, excluant les taxes, s'appliquent pour la réalisation de travaux occasionnels :
  - lavage en profondeur et polissage des planchers de tuile (prix global) : 330 \$
  - décapage en profondeur, cirage des planchers de tuile (prix global) : 1 000 \$
  - polissage des planchers de Marmoleum® (prix global) : 85 \$
  - nettoyage des tapis (prix global) : 1 650 \$
  - lavage des vitres et des fenêtres à intérieur/extérieur pour le rez-de-chaussée et le deuxième niveau; lavage des vitres et des fenêtres à l'intérieur pour une partie du troisième niveau ainsi que les vitres et les fenêtres de la cage d'escalier et de la partie vitrée derrière l'hôtel de ville, à l'intérieur/extérieur pour les quatre étages (prix global) : 1 400 \$
- **QUE** le trésorier soit et est autorisé à approprier cette dépense à même le poste 02-199-00-495 du budget des activités financières 2012.

*Adoptée à l'unanimité.*

### RÉSOLUTION 2011-558

**ATTENDU QUE** suite à un appel d'offres sur invitation pour des travaux de retubage de la chaudière numéro 1 à la station de purification, la Ville a reçu deux (2) soumissions;

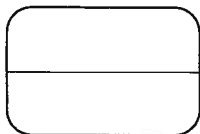
**ATTENDU QUE** reçue et trouvée conforme, la soumission de " *Le Groupe Simoneau inc.* " a été recommandée pour acceptation.

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur le Conseiller Normand Toupin appuyée par Monsieur le Conseiller Patrick Morin, il est résolu:

- **QUE** la soumission de " *Le Groupe Simoneau inc.* " 1541, rue de Coulomb, Boucherville (Québec) J4B 8C5, présentée le 25 novembre 2011, au montant de 34 163,83 \$ (taxes incluses) pour des travaux de retubage de la chaudière numéro 1 à la station de purification, selon le contrat d'ouvrage 2011-70 soit et est acceptée par le conseil municipal.
- **QUE** le trésorier soit et est autorisé à imputer au fonds de roulement la dépense énoncée à la présente, laquelle sera remboursée par le budget des activités financières pendant les cinq (5) prochaines années en versements annuels égaux débutant en 2012.

*Adoptée à l'unanimité.*

Adjudication  
du contrat  
2011-70 -  
réparation de  
la chaudière  
numéro 1



Adjudication  
du contrat  
2011-71 - achat  
de charbon  
biologique

### RÉSOLUTION 2011-559

**ATTENDU QUE** suite à un appel d'offres sur invitation pour l'achat de charbon biologique pour la station de purification de l'eau, la Ville de Sainte-Thérèse a reçu une (1) seule soumission;

**ATTENDU QUE** reçue et trouvée conforme, la soumission de " *Brault Maxtech inc.* " a été recommandée pour acceptation.

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge appuyée par Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau, il est résolu:

- **QUE** la soumission de " *Brault Maxtech inc.*" 6, boulevard Desaulniers, bureau 400, Saint-Lambert (Québec) J4P 1L3, présentée le 17 novembre 2011, au montant de 25 439,45 \$ (taxes incluses) pour l'achat de charbon biologique pour la station de purification, selon le contrat d'ouvrage 2011-71 soit et est acceptée par le conseil municipal.
- **QUE** le trésorier soit et est autorisé à affecter cette dépense au poste budgétaire 02-412-00-635.

*Adoptée à l'unanimité.*

## 5.- FINANCES

### RÉSOLUTION 2011-560

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Louis Lauzon appuyée par Monsieur le Conseiller Luc Vézina, il est résolu:

- **QUE** la liste des comptes à payer du budget des activités financières pour 2011 ainsi que le rapport des engagements de dépenses autorisés en vertu du règlement 1186 N.S. :

Chèques n <sup>os</sup> 43167 à 43550	3 118 117,17 \$
Paiements préautorisés Hydro-Québec	<u>133 648,17 \$</u>
<b>TOTAL</b>	<b>3 251 765,34 \$</b>

soient et sont adoptés.

Les registres dans lesquels sont inscrits ces chèques ainsi que les détails pertinents sont déposés au bureau du trésorier et font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils étaient ici au long reproduits.

*Adoptée à l'unanimité.*

Adoption de  
la liste des  
comptes à  
payer -  
dépenses de  
fonctionnement



Adoption de  
la liste des  
comptes à  
payer -  
dépenses  
d'investisse-  
ments

### RÉSOLUTION 2011-561

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Luc Vézina appuyée par Monsieur le Conseiller Louis Lauzon, il est résolu:

- **QUE** la liste des comptes à payer du budget des activités d'investissements pour 2011 :

Chèques n<sup>os</sup> 2646 à 2655 243 272,65 \$

TOTAL 243 272,65 \$

soit et est adoptée.

Les registres dans lesquels sont inscrits ces chèques ainsi que les détails pertinents sont déposés au bureau du trésorier et font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils étaient ici au long reproduits.

*Adoptée à l'unanimité.*

### RÉSOLUTION 2011-562

Sur proposition de Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge appuyée par Monsieur le Conseiller Louis Lauzon, il est résolu:

- **QUE** le conseil municipal approuve le budget 2012 de la Régie intermunicipale du Parc du Domaine Vert prévoyant des dépenses et des revenus de l'ordre de 2 136 441,30 \$ et une contribution (incluant la quote-part) de la Ville de Sainte-Thérèse de 159 898,14 \$.

*Adoptée à l'unanimité.*

### RÉSOLUTION 2011-563

**ATTENDU** le régime à taux variés de taxation;

**CONSIDÉRANT QUE** ce régime remplace la surtaxe pour les immeubles non-résidentiels et la possibilité qu'avaient divers organismes à but non lucratif d'obtenir une subvention équivalant la surtaxe précitée;

**ATTENDU QU'**il est de l'intention du conseil municipal d'offrir une subvention municipale à ces mêmes organismes pour compenser l'effet des taxes à taux variés.

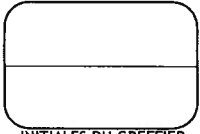
Sur proposition de Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle appuyée par Monsieur le Conseiller Louis Lauzon, il est résolu:

- **QUE** le conseil municipal autorise la préparation de sept (7) chèques de subvention, pour un montant total de 20 045,72 \$ conformément au tableau de répartition préparé par le Service des finances daté du 31 octobre 2011, à l'égard de sept (7) organismes à but non lucratif œuvrant sur le territoire de la ville.
- **QUE** le trésorier soit et est autorisé à approprier cette somme à même le poste budgétaire 02-190-01-910 du budget des activités financières 2011.

*Adoptée à l'unanimité.*

Régie du  
Parc du  
Domaine Vert -  
prévisions  
budgétaires  
2012

Subventions -  
taux variés sur  
les immeubles  
non résidentiels



CIT  
Laurentides -  
approbation du  
budget 2012

### RÉSOLUTION 2011-564

**ATTENDU QUE** le *Conseil intermunicipal de transport Laurentides (CITL)* a dressé un budget pour le transport régulier pour l'exercice financier 2012 lequel a été adopté par les représentants des municipalités du CIT;

**ATTENDU QUE** l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c. C-19), applicable au conseil en vertu de l'article 10 de la *Loi sur les conseils intermunicipaux de transport dans la région de Montréal* (L.R.Q. c. C.-60.1), dispose que le budget du conseil doit être adopté par les corporations municipales dont le territoire est soumis à sa juridiction.

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Louis Lauzon appuyée par Monsieur le Conseiller Patrick Morin, il est résolu:

- **QUE** le conseil municipal de la Ville de Sainte-Thérèse adopte, pour l'exercice financier 2012 du *Conseil intermunicipal de transport Laurentides*, le budget annexé aux présentes comme annexe intitulée "Cédule "A".
- **QUE** la contribution de la Ville de Sainte-Thérèse, au montant de 1 661 359 \$, à répartir selon les termes de l'entente constituant le *CIT*, soit et est payée au *CIT* le premier du trimestre.
- **QUE** tout versement en retard porte intérêt au taux déterminé en vertu de l'article 50 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires* (L.R.Q. c D-7).

*Adoptée à l'unanimité.*

### RÉSOLUTION 2011-565

Sur proposition de Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle appuyée par Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau, il est résolu:

- **QUE** le conseil municipal de la Ville de Sainte-Thérèse accepte et entérine les prévisions budgétaires 2012 de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux de Sainte-Thérèse et Blainville au montant de 3 530 072 \$ et prévoyant une contribution de la Ville de Sainte-Thérèse de 1 439 800 \$.
- **QU'**en conséquence, le trésorier soit et est autorisé à acquitter la quote-part 2012 de la Ville à la Régie, telle qu'établie en fonction de ses règlements généraux, à même les disponibilités du budget des activités financières 2012.

*Adoptée à l'unanimité.*

Régie  
intermunicipale  
d'assainisse-  
ment des eaux  
de Sainte-  
Thérèse et  
Blainville -  
prévisions  
budgétaires  
2012



Dépôt du  
budget 2012  
de la MRC de  
Thérèse-De  
Blainville

### RÉSOLUTION 2011-566

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau appuyée par Monsieur le Conseiller Normand Toupin, il est résolu:

- **QUE** le conseil municipal de la Ville de Sainte-Thérèse prenne acte du dépôt du budget 2012 de la MRC de Thérèse-De Blainville, lequel prévoit les paramètres suivants:

1- budget total	:	2 101 439 \$
2- contribution au budget de fonctionnement de la MRC (règlement 87-3) (poste budgétaire 02-610-921)	:	46 864,29 \$
3- contribution de base et additionnelle au CLD (poste budgétaire 02-620-932)	:	125 509 \$
4- service de covoiturage (poste budgétaire 02-370-929)	:	4 175 \$
5- contribution au COBAMIL (poste budgétaire 02-450-929)	:	1 721,15 \$

- **QU'**en conséquence, le trésorier soit et est autorisé à procéder au paiement total d'une somme de 178 269,44 \$ en guise de quote-part de la Ville de Sainte-Thérèse, à partir des postes budgétaires 2012 identifiés au tableau ci-haut.

*Adoptée à l'unanimité.*

## **6.- RESSOURCES HUMAINES**

### RÉSOLUTION 2011-567

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Louis Lauzon appuyée par Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge, il est résolu:

- **QUE** le rapport des engagements temporaires de la directrice générale, du mois de novembre 2011, à l'égard des employés touchés par le règlement numéro 1183 N.S., soit et est adopté par le conseil municipal.

*Adoptée à l'unanimité.*

Rapport des  
engagements  
temporaires  
du mois de  
novembre  
2011 -  
règlement  
n° 1183 N.S.



Progression  
dans l'échelle  
salariale et  
forfaitaire de  
2011 pour le  
personnel cadre

### **RÉSOLUTION 2011-568**

Suite aux recommandations de la directrice générale quant à l'application de la politique de progression, sur proposition de Monsieur le Conseiller Luc Vézina appuyée par Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau, il est résolu:

- QU'une enveloppe de 50 770 \$ réservée au budget 2011 au poste budgétaire 02-160-01-111 soit dégagée et que celle-ci soit distribuée aux cadres éligibles selon les recommandations de la directrice générale.

*Adoptée à l'unanimité.*

### **RÉSOLUTION 2011-569**

ATTENDU QUE les villes de la MRC de Thérèse-De Blainville projettent de s'unir pour la mise sur pied d'une escouade de promotion du programme 0-5-30;

ATTENDU QUE cette escouade vise la promotion des valeurs priorisées par 0-5-30 et la diffusion du plan d'actions en découlant;

ATTENDU QU'un montage financier, prévoyant une distribution pour chacune des villes, dévoile le nom de chaque partenaire du projet et leur apport au budget.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge appuyée par Monsieur le Conseiller Louis Lauzon, il est résolu:

- QUE le conseil municipal autorise l'appropriation d'une somme de 2 500 \$ à même le budget des activités financières 2012 aux fins de participer au projet d'escouade régionale de promotion du programme 0-5-30.

*Adoptée à l'unanimité.*

### **RÉSOLUTION 2011-570**

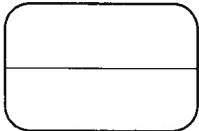
Suite aux recommandations de la Directrice générale, sur proposition de Monsieur le Conseiller Michel Milette appuyée par Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle, il est résolu:

- QUE le salaire de Mme Amélie Doyon, ingénieure aux Services techniques, division génie, soit et est porté à 105 % de la médiane de sa classe salariale, soit la classe 3 de la grille salariale des cadres de l'année 2011, et ce, à compter du 5 décembre 2011.

Ses autres conditions de travail sont celles prévues au *Répertoire des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Sainte-Thérèse*.

*Adoptée à l'unanimité.*

Ingénieure  
aux Services  
techniques -  
ajustement  
salarial



Pompiers à  
temps partiel -  
nominations

**RÉSOLUTION 2011-571**

Suite à la recommandation du Directeur de la sécurité incendie, sur proposition de Monsieur le Conseiller Michel Milette appuyée par Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge, il est résolu:

- **QUE** MM. Frédéric Beauregard, Sébastien Charlebois, Patrick D'Amours et Maxim Latreille soient et sont engagés comme pompiers à temps partiel, et ce, rétroactivement au 12 novembre 2011.

Leurs salaires et conditions de travail sont ceux prévus à la convention collective en vigueur entre la Ville de Sainte-Thérèse et le Syndicat des pompiers du Québec, section locale Sainte-Thérèse.

*Adoptée à l'unanimité.*

**7.- ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**RÉSOLUTION 2011-572**

**ATTENDU** la vente pour taxes du 17 novembre 2010;

**ATTENDU QUE** le lot 3 350 080 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, a été adjugé à la Ville de Sainte-Thérèse;

**ATTENDU QUE** l'année de retrait s'est écoulée au 17 novembre 2011 et qu'aucun paiement n'a été enregistré en faveur de l'ancien propriétaire;

**ATTENDU QUE** le greffier est en droit, conformément à l'article 538 de la *Loi sur les cités et villes*, de signer un acte de vente en faveur de la Ville.

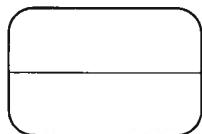
**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur le Conseiller Louis Lauzon appuyée par Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau, il est résolu:

- **QUE** M<sup>e</sup> Ronald Charron, notaire, soit et est autorisé à préparer un acte de vente final d'acquisition par la Ville de Sainte-Thérèse du lot 3 350 080 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, lequel sera signé par le greffier de la Ville.

(Contrat notarié V-47)

*Adoptée à l'unanimité.*

Vente pour  
taxes du  
17 novembre  
2010 - contrat  
de vente finale



### RÉSOLUTION 2011-573

**ATTENDU** les dispositions contenues au règlement numéro 854 N.S. concernant la régie interne et la tenue des séances publiques.

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Luc Vézina appuyée par Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge, il est résolu:

- **QUE** conformément aux dispositions de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2012, soit et est établi de la façon suivante:

MOIS	JOURS	HEURE
Janvier	Lundi 9 janvier 2012	20h00
Février	Lundi 6 février 2012	20h00
Mars	Lundi 5 mars 2012	20h00
Avril	Lundi 2 avril 2012	20h00
Mai	Lundi 7 mai 2012	20h00
Juin	Lundi 4 juin 2012	20h00
Juillet	Mardi 3 juillet 2012	20h00
Août	Lundi 6 août 2012	20h00
Septembre	Mardi 4 septembre 2012	20h00
Octobre	Lundi 1 <sup>er</sup> octobre 2012	20h00
Novembre	Lundi 5 novembre 2012	20h00
Décembre	Lundi 3 décembre 2012	20h00

- **QUE** le conseil peut cependant décider qu'une séance ordinaire débutera au jour et à l'heure qu'il précise plutôt que conformément au calendrier. Le cas échéant, un nouvel avis public énonçant le changement devra être diffusé.
- **QU'ENFIN**, la mairesse ou trois membres du conseil municipal peuvent également convoquer une séance extraordinaire du conseil lorsqu'ils le jugent à propos, par ordre verbal ou écrit au greffier de la Ville.

*Adoptée à l'unanimité.*



Aliénation du  
lot 3,541,267 -  
place Casavant

#### RÉSOLUTION 2011-574

**ATTENDU** QU'afin de permettre l'implantation de quelques bâtiments résidentiels et commerciaux aux abords de la Place Casavant, certaines acquisitions, de même que certains échanges et cessions de lots ont été nécessaires;

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la résolution 2005-177, le 4 avril 2005, en vertu de laquelle plusieurs gestes furent posés en ce sens;

**CONSIDÉRANT** les nombreuses interventions par les professionnels accompagnant la Ville de Sainte-Thérèse dans ces démarches.

**ATTENDU** QU'une dernière intervention sera nécessaire afin de compléter la réorganisation cadastrale de ce secteur.

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Luc Vézina appuyée par Monsieur le Conseiller Patrick Morin, il est résolu:

- **QUE** la mairesse et le greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Thérèse, le contrat de cession du lot 3,541,267 du Cadastre du Québec à la compagnie *Le Bourg du Village inc.*;
- **QUE** M<sup>e</sup> Robert Blais, notaire, soit et est mandaté pour la préparation et la publication de l'acte, aux frais de la Ville, appropriés au poste 02-140-00-412 du budget des activités financières 2011.

(Contrat numéro E-52)

*Adoptée à l'unanimité.*

#### RÉSOLUTION 2011-575

Établissement  
d'une  
servitude -  
abribus - rue  
Saint-Charles

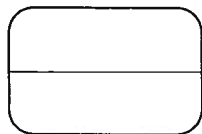
**ATTENDU QUE** la Ville de Sainte-Thérèse détient un réseau d'abribus pour les usagers du transport en commun sur son territoire et qu'il est de son intention de procéder à l'implantation d'un nouvel équipement à la jonction des rues Mayer et Saint-Charles.

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle appuyée par Monsieur le Conseiller Louis Lauzon, il est résolu:

- **QUE** le conseil municipal autorise l'installation d'un abribus pour le réseau de transport en commun, sur une partie du lot 2,505,191 du Cadastre du Québec, sis au numéro d'immeuble 155, de la rue Saint-Charles, propriété de la compagnie numérique " 9220-2381 Québec inc. "
- **QUE** le notaire, M<sup>e</sup> Marc Laporte, soit et est retenu pour préparer et publier les documents de servitude d'occupation nécessaire à cette implantation, laquelle servitude doit être consentie pour valeur nominale.
- **QUE** M. Bernard Monette, arpenteur-géomètre, soit et est autorisé à préparer les plans et descriptions techniques nécessaires au notaire pour la publication dudit acte.
- **QUE** l'ensemble des frais professionnels pour la création de cette servitude soit et est imputable à la Ville de Sainte-Thérèse aux postes 02-140-00-412 et 02-140-00-418 du budget des activités financières.
- **QUE** la mairesse et le greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Thérèse, tout document à cet effet.

(Projet de contrat numéro C-213)

*Adoptée à l'unanimité.*



Appui aux  
organismes de  
bassins versants

### RÉSOLUTION 2011-576

**ATTENDU** les conclusions de la Commission Beauchamp dans son rapport *L'eau, ressource à protéger, à partager et à mettre en valeur (1998)* qui proposaient de réformer la gouvernance étatique de l'eau, de définir la gestion hydrique par bassins versants comme le mode de gestion au Québec et de créer des organismes de bassins versants;

**ATTENDU** que depuis l'adoption de la *Politique nationale de l'eau* en 2002, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) a reconnu officiellement 40 organismes de bassins versants sur le territoire québécois dont le mandat est l'élaboration et l'adoption d'un *Plan directeur de l'eau*, d'en assurer sa promotion et sa mise en œuvre;

**ATTENDU QUE** les organismes de bassins versants sont officiellement reconnus et mandatés par le MDDEP, ce dernier doit jouer un rôle financier de premier plan afin de permettre à ces organismes de bassins versants de remplir adéquatement leur mandat;

**ATTENDU QUE** la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* reconnaît que le gouvernement a une responsabilité fondamentale quant à la protection de la ressource hydrique.

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Normand Toupin appuyée par Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau, il est résolu:

- **DE SOUTENIR** l'ensemble des *organismes de bassins versants (OBV) du Québec* et le *Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ)* dans leurs démarches auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs afin d'obtenir un financement adéquat et suffisant pour chaque OBV afin que ceux-ci puissent remplir leur mandat défini par ce même ministère, soit l'élaboration et l'adoption d'un *Plan directeur de l'eau*, d'en assurer sa promotion et sa mise en œuvre.

*Adoptée à l'unanimité.*

### RÉSOLUTION 2011-577

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Patrick Morin appuyée par Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle, il est résolu:

- **QUE** le trésorier soit et est autorisé à procéder au paiement de la facture de l'Union des municipalités du Québec, au montant de 26 285,24 \$ (taxes incluses) à titre de paiement du renouvellement de l'adhésion de la Ville de Sainte-Thérèse pour l'année 2012.
- **QUE** le trésorier soit et est autorisé à approprier cette dépense à même le poste 02-110-00-494 du budget des activités financières.

*Adoptée à l'unanimité.*

Cotisation  
2012 à l'UMQ -  
autorisation



Autorisation  
de signatures -  
protocole  
d'entente inter-  
municipale -  
prêt  
d'équipements -  
Travaux publics

## 8.- SERVICES TECHNIQUES - TRAVAUX PUBLICS

### RÉSOLUTION 2011-578

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Michel Milette appuyée par Monsieur le Conseiller Louis Lauzon, il est résolu:

- **QUE** la mairesse et le greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Thérèse, l'entente intermunicipale à intervenir entre les Villes de Blainville, Boisbriand, Rosemère et Sainte-Thérèse, relative à l'entraide des services des travaux publics en situation d'urgence.

*Adoptée à l'unanimité.*

## 9.- ARTS, CULTURE, SPORTS ET LOISIRS COMMUNAUTAIRES

### RÉSOLUTION 2011-579

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Louis Lauzon appuyée par Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge, il est résolu:

- **QUE** la mairesse et le greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Thérèse, les contrats de location de glace pour la saison 2011-2012 à intervenir avec le Collège Lionel-Groulx.

*Adoptée à l'unanimité.*

## 10.- SÉCURITÉ PUBLIQUE

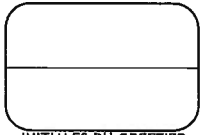
### RÉSOLUTION 2011-580

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Michel Milette appuyée par Monsieur le Conseiller Normand Toupin, il est résolu:

- **QUE** le stationnement soit et est interdit sur le côté *Est* de la rue Turgeon, pour la portion de rue située entre les rues Napoléon et Saint-Alphonse.
- **QUE** la résolution 2008-454 adoptée le 4 août 2008 ayant pour objet de créer un passage piéton reliant le stationnement municipal et l'édifice situé au 60, rue Turgeon, soit et est abrogée à toutes fins que de droit.
- **QUE** le Service des travaux publics soit et est autorisé à poser et maintenir la signalisation à cet effet.

*Adoptée à l'unanimité.*

Interdiction de  
stationnement -  
rue Turgeon



Pose d'un arrêt  
rue Marcel-De  
La Sablonnière

### **RÉSOLUTION 2011-581**

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau appuyée par Monsieur le Conseiller Michel Milette, il est résolu:

- **QU'**un panneau d'arrêt soit et est installé sur la rue Marcel-De La Sablonnière, direction ouest, à l'intersection de la rue Jacques-Lavigne (deuxième intersection de la rue Jacques-Lavigne située la plus au nord).
- **QUE** le Service des travaux publics soit et est autorisé à poser et maintenir la signalisation à cet effet.

*Adoptée à l'unanimité.*

### **RÉSOLUTION 2011-582**

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Luc Vézina appuyée par Monsieur le Conseiller Louis Lauzon, il est résolu:

- **QUE** Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge soit et est nommée à titre de représentante de la Commission de la sécurité publique de la Ville de Sainte-Thérèse au sein du Comité de sécurité routière de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville.

*Adoptée à l'unanimité.*

Nomination -  
Comité de  
sécurité  
routière de  
la RIPTB

### **RÉSOLUTION 2011-583**

**ATTENDU** la recommandation de la Commission de la sécurité publique en date du 20 octobre 2011 concernant l'adoption d'une politique relative à la sécurité routière.

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Normand Toupin appuyée par Monsieur le Conseiller Michel Milette, il est résolu:

- **QUE** la " *Politique relative à la sécurité routière* " préparée par la Commission de la sécurité publique en octobre 2011, soit et est adoptée par le conseil municipal.

*Adoptée à l'unanimité.*

Adoption  
d'une politique  
de sécurité  
routière

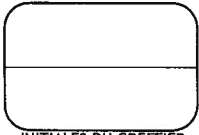
### **RÉSOLUTION 2011-584**

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Michel Milette appuyée par Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau, il est résolu:

- **QUE** le stationnement soit et est interdit sur la rue Vaillancourt, sur une distance de dix (10) mètres à partir de l'intersection de la rue Duquet, sur l'arête située du côté nord-ouest de la rue Vaillancourt.
- **QUE** le Service des travaux publics soit et est autorisé à poser et maintenir la signalisation à cet effet.

*Adoptée à l'unanimité.*

Interdiction de  
stationnement -  
rue Vaillancourt



Pose d'un  
panneau arrêt -  
intersection  
Moreau et  
Carré Hotte

### **RÉSOLUTION 2011-585**

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Patrick Morin appuyée par Monsieur le Conseiller Normand Toupin, il est résolu:

- **QUE** des panneaux d'arrêt soient et sont installés sur la rue Moreau, dans les deux directions, à l'intersection du carré Hotte.
- **QUE** le Service des travaux publics soit et est autorisé à poser et maintenir la signalisation à cet effet.

*Adoptée à l'unanimité.*

### **RÉSOLUTION 2011-586**

Marché de  
Noël -  
utilisation du  
stationnement  
municipal

**ATTENDU QU'**en vertu des résolutions numéros 2011-512, 2011-513 et 2011-528, le conseil municipal pavait la voie à l'implantation d'un premier *Marché de Noël* à Sainte-Thérèse;

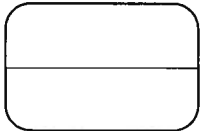
**CONSIDÉRANT** la fermeture complète de la rue Roux, y compris pour le stationnement des véhicules, entre le 20 novembre et le 18 décembre 2011 pour les besoins du *Marché de Noël*;

**ATTENDU QU'**il serait à propos de suspendre, pour cette même période, les restrictions en vigueur pour un des ilots de stationnement public à proximité de ce site.

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur le Conseiller Normand Toupin appuyée par Monsieur le Conseiller Michel Milette, il est résolu:

- **QUE** le conseil municipal suspend, du 5 au 18 décembre 2011, la restriction de 120 minutes décrétée pour l'ilot de stationnement situé dans le stationnement public du Village à l'entrée nord-ouest de la rue Roux.

*Adoptée à l'unanimité.*



Autorisation de signatures - protocole d'urgence avec le CIT Laurentides

### RÉSOLUTION 2011-587

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Louis Lauzon appuyée par Monsieur le Conseiller Normand Toupin, il est résolu:

- **QUE** la mairesse et le greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Thérèse, le protocole d'entente à intervenir avec le *Conseil intermunicipal de transport Laurentides (CITL)*, visant à établir les éléments de collaboration entre les deux organismes en ce qui concerne le transport des personnes évacuées lors d'un sinistre majeur.

La durée de cette entente est de cinq ans et entre en vigueur au moment de sa signature.

*Adoptée à l'unanimité.*

## 11.- GESTION DU TERRITOIRE

### RÉSOLUTION 2011-588

**CONSIDÉRANT** les dispositions contenues au règlement 1205 N.S. concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

**CONSIDÉRANT** les demandes de permis de construction, de réfection ou d'affichage traitées par le Service de l'urbanisme et du développement durable;

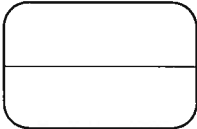
**ATTENDU** les recommandations issues du compte rendu de la Commission consultative d'urbanisme débutée le 14 novembre 2011 et complétée le 28 novembre 2011.

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur le Conseiller Patrick Morin appuyée par Monsieur le Conseiller Luc Vézina, il est résolu:

- **QUE** le conseil municipal approuve les projets suivants :
  - affichage au 50, rue Sicard;
  - cage d'escalier d'issue au 100, rue Duquet;
  - affichage au 207, boulevard du Curé-Labelle;
  - rénovation de la façade au 99, rue Turgeon;
  - réfection des entrées au 8, rue Blainville Est;
  - réfection de la façade au 2-4, rue Turgeon et nouvelle construction au 9-11, rue Blainville Ouest.
- **QUE** le conseil municipal entérine les recommandations défavorables et rejette conséquemment les demandes suivantes :
  - projet d'agrandissement au 16, rue de la Crique.

*Adoptée à l'unanimité.*

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - approbation



Indexation  
2012 -  
rémunération  
du personnel  
cadre

## 12.- AFFAIRES NOUVELLES

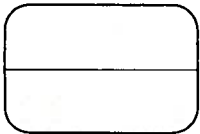
### RÉSOLUTION 2011-589

Sur proposition de Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle appuyée par Monsieur le Conseiller Luc Vézina, il est résolu:

- **DE** majorer les échelles salariales des employés cadres permanents et contractuels de 2,5 % pour l'année 2012.

L'ensemble de ces dépenses est imputé au budget des activités financières 2012.

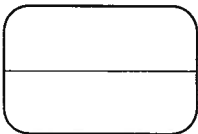
*Adoptée à l'unanimité.*



### 13.- COMMUNICATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame la Mairesse signale aux médias et au public présent qu'une séance extraordinaire aux fins de l'adoption du budget 2012 et du PTI 2012-2013-2014 se tiendra le lundi 19 décembre 2011, à 20 h.

Elle fait ensuite lecture d'un communiqué dévoilant les actions posées par la Ville de Sainte-Thérèse en matière d'accessibilité des personnes à mobilité réduite aux infrastructures et bâtiments municipaux.



## 14.- DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

### *Note du greffier*

*Les textes exposés à la section "PÉRIODE DE QUESTIONS" ci-après résument succinctement les propos énoncés par les personnes ayant adressé une question au conseil municipal. Le libellé présenté peut ainsi être dissemblable du vocabulaire utilisé.*

*Jean-Luc Berthiaume  
Greffier du conseil municipal*

M. Christian Charron,  
2, rue Émilien-Frenette

- : - Considérant que les plans d'action 2010 et 2011 à l'égard des personnes à mobilité réduite n'ont pas encore été soumis par la Ville de Sainte-Thérèse, ne croyez-vous pas qu'il y a inaction de la Ville à ce sujet?
- Puisque le Salon des métiers d'arts se tient à la Maison Lachaine depuis 21 ans sans que ce site ne soit adapté pour les personnes handicapées, pouvez-vous considérer le déménager vers un autre site?
- Y a-t-il une ouverture de la Ville, à l'égard de son plan de revitalisation, aux travaux d'adaptation des bâtiments aux handicapés?
- Souhaitez-vous amender votre programme de subvention pour y rendre accessibles les travaux d'adaptation pour handicapés?

M. Pierre Thibault,  
89, place Caron

- : Avez-vous pris une décision quant à la nomination d'une salle publique au nom de mon père?

Mme Isabelle Gérin-Lajoie,  
(Hochelaga-Maisonneuve)

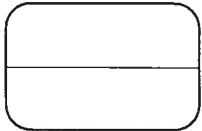
- : Préoccupée par les sommes versées en trop par les administrations municipales à certains entrepreneurs (évaluées entre 20% et 30%) et compte tenu des règles contenues au *Code civil* (art. 1456, réparation de préjudices), le conseil municipal a-t-il l'intention de prendre nos propos en considération, soit de rembourser les citoyens pour ce trop-payé?

M. Carlo Delli Fraine,  
2-4, rue Turgeon

- : - La Ville de Sainte-Thérèse détient-elle un plan d'action, un règlement permettant à un commerce d'avoir accès à un stationnement?
- Souhaitez-vous nous aider à réaliser notre projet d'investissement?

M. David Delli Fraine,  
2-4, rue Turgeon

- : La Ville de Sainte-Thérèse souhaite-t-elle laisser le terrain vacant?



M. Christian Charron,  
2, rue Émilien-Frenette

: Considérant les déclarations faites par le Bureau de la concurrence au sujet de l'existence d'un cartel de l'égout (réseau contrôlant les appels d'offres en génie civil pour ce type de travaux), vous engagez-vous à mettre un terme aux relations contractuelles avec les compagnies identifiées à ce cartel?

M. Normand Audet,  
3, rue Migneault

- : - Le conseil municipal a-t-il pris une décision au sujet de ma demande de restriction au droit de stationnement sur cette rue (trop grande affluence des usagers du train)?
- Bien que les restrictions de stationnement l'hiver soient fixées au 1<sup>er</sup> décembre, pourquoi les panneaux de la rue Migneault affichent-ils le 15 novembre?
- Par mesure de sécurité et considérant la fermeture de la rue Sicard par l'occupation de *Paccar*, prévoyez-vous ouvrir une autre voie de circulation nord-sud?
- L'usine *Paccar* ne serait-elle pas d'accord avec la réouverture de la rue Sicard?

M. Christian Charron,  
2, rue Émilien-Frenette

- : - Le plan particulier d'urbanisme (PPU) du centre-ville préparé par la firme *Plania* est-il en vigueur?
- Les actions qu'on y retrouve seront-elles mises en vigueur?

M. Pierre Thibault,  
89, place Caron

: La Ville de Sainte-Thérèse pourrait-elle repousser du 1<sup>er</sup> octobre au 1<sup>er</sup> novembre le droit d'entreposage de véhicules récréatifs sur un terrain privé?

M. Christian Charron,  
2, rue Émilien-Frenette

- : - Quels sont les commerces qui ont été acceptés au programme de subventions du centre-ville?
- Au sujet de la diffusion internet des procès-verbaux des séances du conseil, pourriez-vous revenir au format "*texte*" au lieu du format "*image*" puisque cette façon facilite la recherche?

INITIALES DU MAIRE


INITIALES DU GREFFIER

## 15.- LEVÉE DE LA SÉANCE

### RÉSOLUTION 2011-590

Sur proposition de Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle appuyée par Monsieur le Conseiller Normand Toupin, il est résolu:

- QUE la présente séance soit et est levée à 22 h 08.

*Adoptée à l'unanimité.*

Levée de la  
séance

### SIGNATURES D'APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, nous attestons, en notre qualité de mairesse (ou la personne qui préside la séance) et de greffier (ou de l'assistant-greffier en cas d'absence) que le conseil municipal a approuvé le présent procès-verbal lors de la séance suivante.

\_\_\_\_\_  
Mme Sylvie Surprenant, mairesse

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
M. Jean-Luc Berthiaume  
Greffier de la Ville

\_\_\_\_\_  
Date

COPIE VIDIMÉE

*J. Berthiaume*  
GREFFIER - VILLE DE SAINTE-THÉRÈSE

*9 Décembre 2011*  
DATE

INITIALES DU MAIRE


INITIALES DU GREFFIER